

Féminicide, humanicide, genricide ? Un code pénal suisse non inclusif ?

1 Dans l'actu : le contrôle coercitif rentre dans le droit pénal français

Fin janvier, les députés français ont validé l'inscription de la notion de contrôle coercitif dans le code pénal. L'Angleterre et le Pays de Galles l'ont déjà reconnu en 2015 et la loi s'est vue renforcée en 2021 avec le Domestic Abuse Act qui élargit la définition de la violence domestique et supprime la notion de cohabitation. En Ecosse, la législation va encore plus loin. Elle englobe les comportements coercitifs et contrôlants même sans violence physique. L'amendement adopté en France définit le contrôle coercitif comme tel « propos ou comportements répétés ou multiples, portant atteinte aux droits et libertés fondamentaux de la victime, ou instaurant chez elle un état de peur ou de contrainte dû à la crainte d'actes exercés directement ou indirectement sur elle-même ou sur autrui, que ces actes soient physiques, psychologiques, économiques, judiciaires, sociaux, administratifs, numériques, ou de toute autre nature ». Actuellement en Suisse, les violences domestiques, en particulier sous la forme de contrôle coercitif, ne sont pas pleinement couvertes par le Code pénal.

2 Petit rappel de mathématique des ensembles

Si tous les hommes font partie $[\subseteq]$ des humains, la réciproque n'est pas vraie. Tous les humains ne sont pas des hommes.

Si toutes les femmes font partie $[\subseteq]$ des humains, la réciproque n'est pas vraie. Tous les humains ne sont pas des femmes.

Si l'ensemble de tous les hommes et de toutes les femmes $[U]$ fait partie $[\subseteq]$ des humains, la réciproque n'est toujours pas vraie.

Utiliser le terme homme ou ses dérivés comme substitut du terme humain ou ses dérivés revient à laisser sur le bas-côté au moins la moitié des êtres humains.

3 Comparaison des versions allemande, française, italienne et anglaise¹ du code pénal

On trouve dans les versions française, italienne et anglaise le terme d'homicide dont l'origine latine² se rapporte à l'homme. Dans la version allemande, il n'y a pas de référence que ce soit à l'homme (Mann, männlich) ou à l'humain (Mensch). Le terme utilisé en

¹ La version anglaise est fournie à titre d'information uniquement et n'a aucune valeur juridique.

² Le mot **homicide** vient du latin *homicidium*, qui est formé de deux éléments : **homo, hominis** → signifiant "homme" ou "être humain" et **-cidium** → provenant du verbe *caedere*, qui signifie "tuer", "frapper", "abattre"

Ainsi, *homicidium* signifie littéralement "le fait de tuer un homme".

Fondation KidsToo
 c/o étude piquerez & droz
 Rue des annonciades 8
 2900 Porrentruy

kidstoo@protonmail.ch
 www.kidstoo.ch

allemand est « Tötung » qui pourrait être traduit dans le code pénal en français par « **Mise à mort** », en italien par « **Uccidere** » et en anglais par « **Killing** »³.

L'avantage des formulations non-genrées proposées pour les versions FR, IT et EN serait de supprimer toute référence à un genre spécifique.

4 Opportunités offertes par les changements proposés

Les délits ou crimes liés au genre ne sont pas traités explicitement dans le code pénal. Les crimes « d'honneur » ou les délits dirigés contre une minorité de genre telle que les LGBTQI+ seront jugés selon l'appréciation du ministère public ou du tribunal.

Le fait d'utiliser les termes proposés ci-dessus pourrait :

- Permettre d'inscrire une infraction pour les mises à mort liées aux genres ou à l'encontre de sa/son conjoint.e/partenaire ou ex-conjoint.e/partenaire par un nouvel article 112a.
- Empêcher les auteur.e.s de mise à mort dans le cadre de la violence domestique ou de crime d'honneur d'invoquer l'art. 113 pour diminuer la peine encourue.

La formulation de ce nouvel art. 112a CP pourrait s'inspirer de l'esquisse suivante⁴

Si le mobile de l'auteur.e est lié :

- a. au genre de la victime,
- b. au fait que la victime est le.a conjoint.e ou l'ex-conjoint.e de l'auteur.e
- c. au fait que la victime est le.a partenaire ou l'ex-partenaire enregistré.e de l'auteur.e
- d. au fait que la victime est le.a partenaire ou l'ex-partenaire hétérosexuel.le ou homosexuel.le de l'auteur.e

il.elle est puni.e d'une peine privative de liberté de dix ans au moins.

L'art. 113 ne peut pas s'appliquer.

Il permettrait des avancées en termes juridique et social :

- **Impact juridique** : Garantir une égalité de traitement des crimes liés au genre et éviter toute atténuation de peine pour des motifs discriminatoires.
- **Impact social** : Encourager une évolution des mentalités et renforcer la lutte contre les violences de genre. Adopter une terminologie plus neutre dans la loi contribuerait à une meilleure représentativité de toutes les identités de genre dans le droit.

³ Voir le Tableau annexé.

⁴ Contrairement aux conditions de l'art. 55a CP, permettant la suspension ou le classement de la procédure dans un cas de violence domestique pendant la vie commune et dans l'année qui suit la séparation, aucune limite temporelle ne devrait être mentionnée. Une mise à mort de son ex-conjoint.e après une année de séparation pourrait même être un facteur aggravant de la peine encourue par l'auteur.e, mais en aucun cas le moyen pour l'auteur.e de demander une peine plus légère selon l'art. 111 CP.

5 Lectures recommandées

« [L'enfant exposé à la violence conjugale. Comprendre, intervenir et protéger](#) »⁵, 2^{ème} édition, Jean-Luc Tournier, éditeur De Boeck Supérieur, 2023

« [Les enfants victimes de la violence conjugale. Prévenir - Constater - Prendre en charge](#) »⁶, Cédric Bienfait, éditeur MA Edition ESKA, 2024

« [Autorité parentale, garde, droit de visite et violence domestique. Expertise](#) »⁷, Prof. Dre iur. Dre h.c. Andrea Büchler, Université de Zurich et Dr. iur. Zeno Raveane, avocat, Université de Zurich, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG, janvier 2025. Publication déjà parue en allemand le 16 septembre 2024.

« [Violence domestique. Apprendre à dire NON](#) »⁸, Anne Bornand, Éditeur Éditions Mon Village, 2024.

6 Save the date

Jeudi 20 novembre 2025. Journée de formation organisée à Cernier (NE) par la [fondation carrefour](#). « La violence intrafamiliale. Les mineur-e-s à l'épreuve des traumatismes ».

7 KidsToo – what's new ?⁹

KidsToo a publié début décembre le rapport « [Protection de l'enfant. Un autre regard sur les années 2009 à 2023](#) »¹⁰.

Plus de 150 institutions sont répertoriées sur la [page dédiée](#) (FR 159, DE 152, IT 17, EN 128, état au 31 janvier 2025).

La barre des 200 personnes qui suivent la page LinkedIn de KidsToo a été franchie le 7 janvier 2025. Le 17 janvier, la barre des 300 abonnés est franchie, celle des 400 le 27 janvier. Merci à toutes et à tous pour votre intérêt et n'hésitez pas, pour le bien des victimes adultes et mineures de violence domestique, à inciter vos connaissances et ami.e.s à nous suivre aussi.

À propos de KidsToo

La Fondation KidsToo a pour but d'offrir un soutien aux intervenant.e.s « officiel.le.s » et au public dans les cas de violences conjugales de type complémentaire ou de punition (contrôle coercitif) au sein d'un couple marié ou non, plus particulièrement lorsque des enfants sont concernés. Notre mission principale est de réduire l'impact de cette violence qui affecte à son tour, et de manière souvent irréversible, les enfants. KidsToo s'engage à promouvoir une justice plus favorable aux victimes de violences domestiques. Créée en décembre 2020, KidsToo a son siège social à Porrentruy. Elle est contrôlée par l'autorité fédérale de surveillance des fondations. Le canton du Jura l'a exonérée des impôts directs, de succession et de donation (« reconnaissance d'utilité publique »).

⁵ <https://www.kidstoo.ch/lenfant-expose/>

⁶ <https://www.kidstoo.ch/les-enfants-victimes/>

⁷ <https://backend.ebg.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-ebgch-files/files/2025/01/10/c563278e-1f28-4781-acc3-780e5c2cd95c.pdf>

⁸ <https://www.kidstoo.ch/apprendre-a-dire-non/>

⁹ <https://www.kidstoo.ch/nouveautes/>

¹⁰ https://www.kidstoo.ch/app/uploads/GPE_2023_FR.pdf

Articles du CP et **CPP** contenant « homicide » (FR) ou « omicidio » (IT)

| N° d'article du CP et CPP | Allemand | Français | Italien | Anglais |
|---|--|---|---|--|
| | Rien à remplacer | Homicide à remplacer par mise à mort | Omicidio à remplacer par uccidere | Homicide à remplacer par killig |
| Art. 28a, al. 2b dans le texte | ohne das Zeugnis ein Tötungsdelikt im Sinne der Artikel 111–113 ... | à défaut du témoignage, un homicide au sens des art. 111 à 113... | senza testimonianza non è possibile far luce su un omicidio ai sensi degli articoli 111–113... | without the evidence, a case of homicide under Articles 111–113... |
| Art. 64 al. 1 | Das Gericht ordnet die Verwahrung an, wenn der Täter einen Mord, eine vorsätzliche Tötung, ... | Le juge ordonne l'internement si l'auteur a commis un assassinat, un meurtre, ... | Il giudice ordina l'internamento se l'autore ha commesso un assassinio, un omicidio intenzionale, ... | The court shall order indefinite incarceration if the offender has committed murder, intentional homicide , ... |
| Art. 64 al. 1bis | Das Gericht ordnet die lebenslängliche Verwahrung an, wenn der Täter einen Mord, eine vorsätzliche Tötung, ... | Le juge ordonne l'internement à vie si l'auteur a commis un assassinat, un meurtre, ... | Il giudice ordina l'internamento a vita se l'autore ha commesso un assassinio, un omicidio intenzionale, ... | The court shall order lifelong incarceration if the offender has committed murder, intentional homicide , ... |
| Art. 66a al. 1a | vorsätzliche Tötung (Art. 111), Mord (Art. 112), Totschlag (Art. 113), ... | meurtre (art. 111), assassinat (art. 112), meurtre passionnel (art. 113), ... | omicidio intenzionale (art. 111), assassinio (art. 112), omicidio passionale (art. 113), ... | intentional homicide (Art. 111), murder (Art. 112), manslaughter (Art. 113), ... |
| Titre 1 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle | 1. Tötung. Vorsätzliche Tötung | 1. Homicide Meurtre | 1. Omicidio . Omicidio intenzionale | 1. Homicide Intentional homicide |
| Art. 113 | Totschlag | Meurtre passionnel | Omicidio passionale | Manslaughter |
| Art. 114 | Tötung auf Verlangen | Meurtre sur la demande de la victime | Omicidio su richiesta della vittima | Homicide at the request of the victim |
| Art. 117 | Fahrlässige Tötung | Homicide par négligence | Omicidio colposo | Homicide through negligence |
| Art. 260bis al. 1 | a. Vorsätzliche Tötung (Art. 111); | a. meurtre (art. 111); | a. Omicidio intenzionale (art. 111) | a. intentional homicide (Art. 111); |
| Art. 264a al. 1a | a. Vorsätzliche Tötung | a. Meurtre | a. Omicidio intenzionale | a. Intentional homicide |
| Art. 264c al. 1a | a. vorsätzliche Tötung; | a. meurtre; | a. omicidio intenzionale; | a. intentional homicide ; |
| CPP art. 172 al.2b | 1. Tötungsdelikte im Sinne der Artikel 111–113 StGB | 1. un homicide au sens des art. 111 à 113 CP | 1. omicidi ai sensi degli articoli 111–113 CP | N'existe pas en anglais |